



2 Photos
Obligatoires

DOSSIER D'INSCRIPTION BACHELOR **MARKETING COMMUNICATION** **2019/2020**

ETAT CIVIL

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Code Postal _____ Ville _____

Date de naissance _____ Lieu _____

Tél. (domicile) _____ Tél. (portable élève) ¹ _____

Mail (obligatoire) _____

CONDITIONS GENERALES ET PARTICULIERES

Défaut de déclaration

Toutes les informations relatives à l'identité de l'élève, son niveau en classe et tous les documents servant à identifier son profil pédagogique demeurent authentiques.

Comportement non-conforme dans l'établissement

Chaque élève a l'obligation de respecter le règlement intérieur de l'établissement. Toute entrave à une des règles peut impliquer des sanctions disciplinaires allant jusqu'à l'exclusion. Si ce cas se révélait, aucun remboursement ne sera effectué.

Défaut de paiements

En cas de défaut de paiement, PROGRESS COM est contraint de refuser l'élève en classe tant que le règlement n'a pas été réalisé. Si le paiement a finalement été accompli, l'élève ne peut en aucun cas dans le cadre de son retour en classe exiger un rattrapage des séances auxquelles il a été absent.

¹ Mentions obligatoires

Responsabilités

Chaque élève doit posséder une assurance civile. En cas de détérioration de matériel, de dégradation... PROGRESS COM exige un remboursement intégral des dégâts causés. PROGRESS COM décline toutes responsabilités des actes commis ou subis à l'extérieur de ses établissements.

OBLIGATIONS ET MODALITE REGLEMENT (à l'attention des temps complets)

L'inscription à PROGRESS COM implique l'acceptation sans réserve du présent contrat et des conditions du règlement intérieur de l'établissement.

Obligations :

- Les cotisations personnelles à la sécurité sociale étudiante et les cotisations aux mutuelles complémentaires ne sont pas comprises dans les frais de scolarité.
- Le matériel et les supports pédagogiques sont à la charge de l'étudiant.

Modalités de règlement

Toute inscription à PROGRESS COM est annuelle. Un départ anticipé, une absence prolongée ou un abandon en cours d'année scolaire ne peut en aucun cas faire l'objet d'un remboursement ou d'un avoir de quelque nature que ce soit sur une autre prestation proposée.

Le règlement de la scolarité s'effectue en deux parties :

- A l'inscription nous demandons un versement d'arrhes égales à 10% de la scolarité, validant l'inscription définitive.
- Début juillet, nous vous enverrons un courrier pour le paiement du reste de la scolarité. Vous pourrez régler par chèque ou par prélèvement automatique (mensuellement sur 9 mensualités ou trimestriellement).

En cas d'échec au BTS à la session de juin 2019, PROGRESS COM s'engage sur présentation du relevé de notes à rembourser les arrhes.

En revanche, en cas d'annulation, les arrhes ne sont en aucun cas remboursées.

En cas d'interruption avant le 30 novembre 2019, les 3 premiers mois sont dûs.

Si l'interruption a lieu après le 30 novembre 2019, l'intégralité de la scolarité est due : aucun remboursement ne peut être alors effectué.

Je soussigné, _____ et nous soussignés _____
ses parents (ou tuteurs) déclarons avoir pris connaissance de la totalité du présent contrat et du règlement intérieur de Progress Com.

Nous nous engageons à souscrire une assurance civile personnelle et à transmettre une attestation à la direction de l'établissement le jour de la rentrée.

Nous nous engageons à ne pas divulguer à l'extérieur de l'établissement les méthodes et supports pédagogiques qui pourraient être fournis et qui sont la propriété exclusive de PROGRESS COM.

Nous reconnaissons avoir été informés sur les conditions d'inscription, la pédagogie et les méthodes en vigueur à PROGRESS COM.

Signatures précédées de la mention « Lu et Approuvé »

Parents

Etudiant

REGLEMENT INTERIEUR

PROGRESS COM est un établissement privé d'enseignement supérieur déclaré auprès du Rectorat de Paris. Les enseignements et cursus scolaires dispensés sont ceux définis par l'Education Nationale.

Le système éducatif est ambitieux et contraignant, les conditions de vie et d'apprentissage dans l'établissement impliquent le respect de consignes.

Le règlement intérieur a pour objet de préciser les règles et les sanctions en cas de transgression. C'est un document contractuel entre toutes les parties, auquel chacun adhère dès son inscription. Les droits et devoirs sont décrits comme des principes que l'on s'engage à respecter.

La variété et la densité des enseignements imposent un rythme soutenu. Le respect des horaires, l'obligation d'assiduité sont les conditions indispensables au bon déroulement de la vie collective et au succès individuel.

Admission et affectation

L'admission et l'affectation de l'élève sont prononcées par le responsable de l'établissement à l'issue de l'entretien, de l'avis de la commission et en fonction des places disponibles. L'inscription peut être remise en cause tous les ans selon les décisions du conseil de classe et du directeur de l'établissement.

Horaires d'accueil

Les bâtiments sont ouverts aux élèves inscrits de 8 :00 à 19 :00 du lundi au vendredi sans interruption. L'établissement est interdit à toute personne étrangère à l'établissement même sur l'invitation d'un élève inscrit à PROGRESS COM.

Absences et retards

Pour toute absence prévisible, une demande motivée, signée par les parents, doit être adressée au secrétariat. Sauf cas réellement exceptionnel, les allongements de vacances et de weekend ne sont pas autorisés. La présence à tous les cours est obligatoire. Un cours facultatif, une option, une spécialité, deviennent obligatoires à compter du jour de l'inscription. En cas d'absence, l'élève doit apporter un justificatif dès son retour et le présenter avant son entrée en classe. Pour les élèves en alternance un arrêt de travail est obligatoire. En cas de retard, l'élève doit faire enregistrer le justificatif auprès du secrétariat, qui pourra l'autoriser à rentrer en classe si le motif est acceptable et si le retard ne dépasse pas 10 minutes.

Les absences et retards sont notifiés aux parents et aux employeurs par téléphone ou par le biais du site internet. En cas de retards ou absences répétées, sélectifs, l'élève est passible de sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire voire définitive.

Vie scolaire

Le responsable pédagogique est le relais entre l'équipe d'enseignants, l'élève et la famille. Sa mission est de placer l'élève dans les meilleures conditions de vie scolaire, d'être à son écoute afin qu'il puisse construire un projet personnel et fournir le meilleur de lui-même dans son travail.

Travail scolaire

Les élèves sont tenus d'accomplir les devoirs demandés par les enseignants et de se soumettre aux modalités de contrôle qui leur sont demandées. L'élève doit récupérer le travail effectué en classe pendant son absence. Toute absence non justifiée lors d'un devoir surveillé ou toute absence, même justifiée, à un BTS Blanc entraîne l'attribution d'une note nulle. Les moyennes sont toujours calculées sur l'ensemble des devoirs et contrôles programmés par l'enseignant. Les devoirs à réaliser à la maison doivent être effectués et rendus aux dates fixées. Tout manquement est sanctionné par une note nulle entrant dans la moyenne des notes.

Information des familles

Les parents (ou tuteurs) sont informés en permanence du travail et du comportement de l'élève. Les familles ont également le devoir d'informer le responsable pédagogique si des modifications familiales de nature à perturber l'élève interviennent.

Comportement général

Conformément à la circulaire Bayrou : « Le port par les élèves de signes discrets, manifestant leur attachement personnel à des convictions notamment religieuses, est admis dans l'établissement. Mais les signes ostentatoires, qui constituent eux-mêmes des éléments de prosélytisme ou de discrimination sont interdits. Sont interdits aussi les attitudes provocatrices, les manquements aux obligations d'assiduité et de sécurité, les comportements susceptibles de constituer des pressions sur les autres élèves, de perturber le déroulement des activités d'enseignement ou de troubler l'ordre dans l'établissement. »

Les portables sont interdits dans l'enceinte de l'établissement. Tout élève surpris au téléphone se le verra confisquer jusqu'au lendemain et celui-ci lui sera restitué après accord avec les parents.

Conformément au décret N° 92-478 du 29 mai 1992 pris en application de la loi N°91-32 du 10 janvier 1991 relative à la lutte contre le tabagisme, il est interdit de fumer dans l'établissement.

Les élèves ne sont pas autorisés à apporter de la nourriture en classe (grignotage, café, cannette).

Les locaux et le matériel sont des biens communs que chacun a le devoir de préserver et faire préserver ; ils doivent être respectés et en cas de dégradations, un dédommagement est exigé. Les familles sont pécuniairement responsables des dégâts commis par leurs enfants.

Engagement contractuel de l'élève sur le règlement de PROGRESS COM

Lors de son inscription en début ou en cours d'année scolaire, l'élève et ses parents s'il est mineur, s'engage(nt) de manière contractuelle sur les termes du règlement intérieur.

Ce règlement intérieur est avant tout destiné à maintenir un cadre de travail efficace pour chacun des intervenants. Les parents (ou tuteurs) sont immédiatement prévenus des éventuels dysfonctionnements ou des fautes.

De leur côté, les parents peuvent utiliser ce service pour prendre rendez-vous avec le responsable pédagogique ou les enseignants concernés.

Cachet de l'établissement

--

Signatures

Précédées de la mention « lu et approuvé »

Parents

Etudiant

Précédées de la mention « lu et approuvé »	
Parents	Etudiant